



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

Séance du 14 mars 2024

Ordre du jour :

- Examen des points pour avis :
 - préparation de la rentrée 2024 : répartition des postes administratifs, de laboratoires, médicaux, infirmiers et sociaux.
 - préparation de la rentrée 2024 : répartition des postes d'enseignants, d'éducation et d'orientation.
- Questions diverses.



Liste des participants

Membres de l'administration

Madame Julie BENETTI, rectrice,

Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général

Monsieur Antoine CHALEIX, IA-DASEN 93

Madame Anne-Marie BAZZO, IA-DASEN 94

Madame Valérie DEBUCHY, IA-DASEN 77

Monsieur David BERHAHA, secrétaire général adjoint, DRRH

Madame Francette DALLE-MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe en charge du pilotage budgétaire et financier

Monsieur Vincent BENAVENT secrétaire général adjoint en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

Monsieur Julien LALIVE, chef de la DPE

Madame Anne TANGUY, cheffe de la division DPAE

Monsieur Charles NAÏM, Doyen des IA-IPR / chef de la division DE

Madame Sandrine BOVARD, cheffe de la DOS (DE)

Monsieur Emeric HUGUET, rédacteur

Monsieur Pierre-Marie GIARD, chargé de mission auprès du secrétaire général



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Représentants du personnel

FSU

Titulaires

Madame Catherine ROUSTAN
Monsieur Yann MAHIEUX

Suppléants

Monsieur Nicolas DUVEAU
Madame Marion FOURET
Madame Agnès BRIELLES

FNEC-FP-FO

Titulaires

Monsieur Arnaud ALBAREDE

Suppléant

Monsieur Romain MAHLER
Madame Virginie PEROU
Madame Carima BOUTADJINE

UNSA Education

Madame Maeve TREILLET

CGT Éducation

Madame Karine RIOU

SUD Éducation

Madame Hélène CAREIL

* *

*

Le CSA-A s'est réuni le 14 mars 2024 à 09H00 sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice.

Mme la présidente ouvre la séance à 09H05, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

Mme ROUSTAN (FSU) est désignée secrétaire adjointe.



Mme FOURET (FSU) ; **M. ALBAREDE (FNEC-FP FO)** ; **Mmes TREILLET (UNSA Education)**, **RIOU (CGT Educ Action)** et **CAREIL (SUD Education)** donnent lecture de déclarations liminaires jointes au procès-verbal.

Concernant le choc des savoirs et la mise en place de groupes de besoins, **Mme la présidente** fait observer que l'école échoue à réduire les inégalités socio-économiques entre les élèves. L'allocation de moyens supplémentaires ne suffit pas à elle seule à pallier les écarts d'apprentissage entre les enfants. L'enjeu est aussi d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage et, à la faveur de la mise en place de groupes à effectifs réduits, de favoriser une pédagogie différenciée mieux à même de répondre aux besoins des élèves.

Au fait que les représentants des personnels soient inquiets au renvoi au local, Mme la présidente se réjouit de la grande expertise des équipes pédagogiques dans leur propre établissement. Elle rappelle que les textes sur les groupes à effectifs réduits n'ont pas encore été publiés. En effet, cette réforme laissera toute latitude pour sa mise en œuvre aux établissements et à l'expertise pédagogique des équipes pour identifier les besoins des élèves et définir la meilleure organisation en groupes.

Elle rappelle que la mise en place des groupes de besoin concerne bien sûr aussi bien le public que le privé. Elle ne remet pas en cause les 125 créations d'ETP annoncées en CSA-A de janvier. Concernant les difficultés engendrés dans la confection des emplois du temps par la réforme, Madame la rectrice annonce qu'il y aura un GT avec les personnels de direction pour accompagner au mieux les équipes.

Madame la rectrice indique qu'il devra y avoir une progression commune pour tous les groupes de 6^{ème} et de 5^{ème} en français et en mathématiques. Plusieurs fois dans l'année, des alignements seront nécessaires pour pouvoir changer les élèves de groupe.

En ce qui concerne les lycées professionnels, Madame la rectrice précise qu'aucune fermeture n'a lieu et que 11 ouvertures de formations sont faites. L'enjeu est que tous les élèves qui sortent de collège et qui souhaitent aller en lycée professionnel trouvent une place. Le dispositif découverte des métiers est important dans ce cadre-là. Le recteur Auverlot avait décidé d'augmenter les capacités d'accueil des lycées professionnels et cela a été fait, elles sont financées et une baisse de 30 à 27 élèves par groupe est prévue.

Elle prend note des revendications de l'intersyndicale de Seine-Saint-Denis tout en soulignant que ce département bénéficie de taux d'encadrement supérieurs à la moyenne nationale (19,8 dans le premier degré à la rentrée 2023 et la création de plus de 1 500 postes depuis la rentrée 2017). Dans le second degré, pour les collèges du 93, le taux d'encadrement est inférieur de 2 points à la moyenne académique des collèges. Elle ajoute que les spécificités socio-économiques de la Seine-Saint-Denis sont prises en compte au niveau national comme à l'échelle académique dans l'allocation des moyens.

Madame la rectrice annonce que l'audience avec les militants du 93 s'est faite dans un climat d'écoute et que leurs préoccupations sur la réussite des élèves et de meilleures conditions de travail des personnels étaient partagées.

Elle rejette les allégations d'intimidation, de répression et d'atteintes à l'exercice du droit syndical par la hiérarchie. Elle rappelle que le droit de grève et le droit syndical, garantis par la Constitution, doivent s'exercer dans le cadre des lois qui les réglementent.

Mme FOURET (FSU) intervient sur une circonscription du 93 dans laquelle il leur est demandé de déclarer la grève pour le 19 mars le jeudi alors qu'ils ont jusqu'à samedi. Monsieur Cherfi confirme que c'est exact.

Madame Fouret dénonce le pilotage par l'évaluation et pose le problème de la standardisation des réponses aux difficultés scolaires. Elle rappelle que ce n'est pas le résultat qui compte dans le 1^{er} degré mais le trajet parcouru par les élèves.



Madame la rectrice entend les inquiétudes mais précise qu'on ne peut pas réduire la réflexion aux questions de moyens. Elle rappelle que, dans cette réforme, des moyens ont été donnés pour améliorer les conditions d'enseignement. La mise en place de ces groupes de niveau est un outil à la main des enseignants dans le but de faire progresser les élèves, par exemple dans la restitution des problèmes, la compréhension écrite et orale.

Madame Roustan intervient pour signaler que, chaque année en 6^{ème}, des élèves obtiennent de mauvais résultats au test, non pas en raison de difficultés scolaires, mais parce qu'ils ne maîtrisent pas l'outil informatique.

Mme ROUSTAN dénonce des moyens insuffisants, soulignant que pour la mise en place des groupes des collèges lors de la confection des TRMD se sont vus privés de groupes, en langues, en sciences.

Monsieur CHERFI rappelle que les TRMD peuvent être modifiés, qu'ils ne sont pas figés à ce stade et que la richesse des enseignements doit être préservée.

M. MAHLER (FO) demande l'annulation des convocations de 4 professeurs de Sevran suite à une vidéo diffusée. Il rappelle que le lycée attend des réponses sur le bâti et le remplacement de professeurs. Il rappelle que les groupes de niveaux placent les élèves dans un parcours fléché et que ceux-ci ne pourront pas avoir la même progression.

Madame la rectrice rappelle qu'elle est attentive aux craintes exprimées. Il n'est pas question de filiarisation, cela irait à rebours des objectifs visés. Les élèves ne seront pas assignés à un groupe et dès le début de l'année, les élèves seront rassemblés pour pouvoir apprécier les compétences acquises pour chacun. Le renvoi au local est positif car seuls les professeurs savent ce qu'ils peuvent faire pour faire progresser leurs élèves.

Concernant Sevran, Madame la rectrice indique que le chef d'établissement a convoqué les professeurs pour avoir un échange avec eux, qu'il ne s'agit en rien d'une répression et qu'elle n'a pas vocation à annuler cette convocation.

M. MAHLER indique que des IEN ont demandé aux professeurs des écoles d'élaborer les groupes avant le 24 juin. Il ajoute que des enseignants refusant de la faire ont été convoqués par des IEN et menacés qu'une note soit ajoutée dans leur dossier administratif.

Madame la rectrice précise que la mise en place des groupes réduits doit se faire lors de concertations entre les enseignants de CM2 et de 6^{ème}, ces échanges permettant aux professeurs de collège de mieux connaître leurs futurs élèves. Elle précise que la liberté pédagogique des enseignants ne peut pas être entravée par la mise en place des groupes.

Mme FOURET donne lecture d'un vœu demandant l'abandon de la réforme sur le choc des savoirs.

M. CHERFI (SGA) soumet ce vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Mme FOURET donne lecture d'un vœu soutenant la mobilisation des agents de Seine-Saint-Denis.

M. CHERFI soumet ce vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. CHERFI rappelle que les questions concernant la prime de fidélisation et les requalifications seront abordées lors d'un GT.



1) Répartition des postes administratifs, de laboratoires, médicaux, infirmiers et sociaux

Mme DALLE MESE (adjointe au SGA) précise que cette question a été abordée lors de plusieurs GT et que les documents ont été transmis aux représentants du personnel.

Elle rappelle que 2 postes administratifs ont été alloués dans le cadre de l'ouverture d'un collège à Bussy Saint Georges. Elle informe que la cité scolaire Brassens ayant été divisée en deux établissements, le poste attribué à cette structure serait partagé entre le lycée Marianne et le collège Christiane Desroches Noblecourt.

M. MAHIEUX (FSU) souligne que de nombreux gestionnaires d'établissement sont confrontés à d'importantes difficultés de fonctionnement et demande la réimplantation de ces deux postes.

M. CHERFI répond que ces deux postes ne pourront être attribués qu'à titre provisoire.

M. MAHIEUX (FSU) intervient pour avoir une information sur les requalifications des missions des administratifs suite à la mise en place d'Appro'Halles. Des personnels vont se retrouver avec des conditions de travail totalement différentes surtout ceux ayant des missions en lien avec la demi-pension. Il demande qu'une réflexion soit menée pour étudier l'évolution probable des fiches de postes des collègues.

Mme DALLE MESE rappelle que la répartition des postes d'infirmiers a été étudiée lors d'un GT réuni au rectorat. Aucune création de poste n'est prévue. La carte des redéploiements programmés en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne a été présentée aux représentants du personnel. Un support a été créé au collège Vittel à Ligny et au nouveau lycée de Vincennes qui ouvrira à la prochaine rentrée.

Mme MOUAD (expert de la FNEC-FP-FO) regrette l'absence de création de postes d'infirmiers malgré l'importance des besoins.

Elle estime que les redéploiements de postes constituent des suppressions déguisées ayant pour effet d'augmenter la charge de travail des agents et de diminuer les services rendus aux élèves. Cette politique du saupoudrage ne permet pas d'assurer un suivi satisfaisant des élèves, empêche l'organisation d'actions collectives en faveur de la santé et constitue un obstacle à la réussite scolaire de l'ensemble des élèves.

Elle rappelle que le collège Denis Diderot d'Aubervilliers, pourtant classé en REP, a perdu 1 poste sur les 2 existants. Les lycées Jean-Jaurès de Montreuil (1600 élèves) et Jean Rostand de Villepinte (1300 élèves) passent de 1,5 poste à 1 poste. Le collège Georges Politzer d'Ivry, classé en REP, (600 élèves et une SEGPA) perd 1 poste sur les 2 existants.

Elle considère que la proposition de calcul du barème sans pondération ne tient pas compte de la spécificité de certains dispositifs comme les classes UPE 2 A, les SEGPA et les Bacs pro. Elle ajoute que les élèves vivant dans un contexte social difficile accèdent plus difficilement aux soins.

Elle rappelle que la charge de travail des infirmières et les situations d'épuisement professionnel sont en constante augmentation. Elle revendique l'arrêt des redéploiements, un recrutement massif d'infirmiers et la prise en compte des spécificités de certains établissements.

Mme FOURET estime que la mise en place d'une politique de prévention ne peut se faire sans le renforcement de la collaboration entre enseignants et infirmiers. Elles ont un rôle important dans le recueil de la parole des jeunes et devrait avoir toujours le temps d'intervenir dans les classes.

Mme la présidente reconnaît l'importance des pôles médico-sociaux. Elle rappelle l'existence de supports budgétaires dédiés et souligne les difficultés de recrutement. Elle ajoute que le traitement des infirmiers



scolaires sera bientôt revalorisé et qu'une prime sera versée en plus aux infirmiers acceptant les fonctions de référent harcèlement dans leur établissement.

M. CHERFI remercie Mme MOUAD pour son intervention.

Mme DALLE MESE rappelle que les GT concernant les assistants de service social se sont tenus dans les DSDEN.

Elle informe qu'une permutation entre un support de poste de conseiller technique AS et un support de réseau a été effectuée en Seine-et-Marne.

Mme BRIELLES (FSU) estime qu'il est indispensable de créer des postes. Les redéploiements ne font que déplacer les problèmes et ne suffisent plus à pallier les situations de plus en plus difficiles auxquelles sont confrontés un nombre grandissant d'agents. Elle souligne l'absurdité et le caractère inacceptable des propositions de proratisation de la prime REP formulées par le Val-de-Marne suite à l'ajout du suivi d'un établissement à une collègue.

Mme la présidente rappelle l'exigence d'équité dans la répartition des postes et confirme la nécessité de tenir compte du profil des établissements.

M. CHERFI indique que les proratisations sont calculées par les DSDEN sur la base du taux d'exercice constaté dans les établissements prioritaires, tout en rappelant que le rectorat, vigilant, tient compte de la nature de l'exercice et des redéploiements envisagés.

Madame la Directrice académique du Val-de-Marne précise que c'est la 1^{ère} année sans ouverture d'un nouvel établissement dans le Val-de-Marne. Elle constate un recours insuffisant aux services techniques du pôle médico-social de l'inspection 94.

La proposition de répartition des postes administratifs, de laboratoire, médicaux, infirmiers et sociaux ayant été rejetée à l'unanimité par les représentants du personnel, **M. CHERFI** informe qu'un CSA de repli se tiendrait le 21 mars à 9H00.

2) Répartition des postes d'enseignants, d'éducation et d'orientation

Mme DALLE MESE rappelle que deux GT ont été consacrés à l'examen de la répartition des postes d'enseignants en lycée professionnel et en lycée d'enseignement général et technologique. Elle précise que pendant ces réunions des gestionnaires de la DOS ont répondu aux questions des représentants du personnel et que la balance des postes a également été présentée.

Mme BOUVARD répond à la demande de précision sur la terminologie posée par Madame Roustan.

Un poste bloqué : l'administration bloque un support lorsque la chaire est occupée par un titulaire et que la situation administrative n'est pas visible dans les TRM (départ en retraite, disponibilité) et que les besoins dans la discipline ne sont pas suffisants. Si le poste n'est pas bloqué, lors de la régularisation de la situation administrative, un enseignant peut obtenir sa mobilité et par conséquent avoir une mesure de carte scolaire l'année d'après.

Le poste neutralisé : l'administration neutralise un support lorsque la chaire est vacante et que les besoins dans la discipline ne sont pas suffisants. Cela évite l'arrivée d'un enseignant titulaire qui devra bénéficier d'une mesure de carte scolaire l'année d'après.

Mme ROUSTAN demande ce qu'il est advenu des 4 postes de CPE consacrés, l'an dernier, à la politique de mixité.



M. CHERFI répond qu'ils ont été implantés.

M. DUVEAU demande si les enseignants contractuels, lauréats d'un concours interne, ayant exercé dans l'académie de Créteil pourraient être affectés en priorité dans leur académie d'origine.

M. CHERFI répond que cette question a été étudiée avec la DGRH l'an dernier mais que le principe du mouvement national l'emportait.

La proposition de répartition des postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation est rejetée à l'unanimité par les représentants du personnel.

3) Examen des questions diverses

- 1) Convocation de l'UNSA Education au GT préparatoire des assistantes sociales envoyée à une mauvaise adresse

M. CHERFI informe que cette erreur a été corrigée.

- 2) Documents de travail sur les ITRF

M. CHERFI répond que ces documents ont été envoyés hier par la DOS.

- 3) Modalités de mise en œuvre des stages organisés en classe de seconde

M. CHERFI répond que cette question sera abordée la semaine prochaine lors des réunions de bassin.

Il informe que la plate-forme mise à disposition des entreprises, administrations et organismes proposant des stages serait accessible aux élèves et à leurs familles à partir du 25 mars. Il précise que les élèves bénéficieront d'un accompagnement dans la recherche de stages et leur valorisation.

Il indique que la convention de stage sera bientôt disponible sur la plate-forme.

Mme la présidente ajoute qu'elle abordera cette question avec les chefs d'établissement. Elle souhaite que les services académiques et les établissements scolaires accueillent également des élèves afin de leur faire découvrir la diversité et la richesse des métiers de l'éducation et de la formation.

- 4) Implantation de classes prépa 2nde en lycées

Mme DALLE MESE rappelle que le choix opéré entre les lycées à privilégier sont la taille, la localisation et l'offre de formation. Elle informe que trois lycées polyvalents, un par département, ont été proposés à la DGESCO, à savoir les Panevelles à Provins, Gutenberg à Créteil et Voillaume à Aulnay-sous-Bois.

M. ALBAREDE souligne qu'il est probable que les élèves ayant échoué au brevet des collèges ne puissent accéder aux classes prépa 2nde vu le taux d'échec au brevet et le nombre de places proposées. Il trouve le procédé violent pour les élèves en échec.

Mme DEBUCHY (IA-DASEN 77) répond qu'un redoublement pourra être proposé aux élèves volontaires afin de leur permettre de mûrir et d'étoffer leur projet. Elle précise que l'établissement de Provins a été choisi en raison de la diversité de ses filières, de la présence d'une 2nde pro et de l'existence d'un internat.



5) Prime de fidélisation accordée aux agents de la Seine-Saint-Denis

M. CHERFI répond que cette question sera abordée la semaine prochaine lors d'un GT et informe que la détermination des agents éligibles est en cours d'examen avec le ministère.

Mme SCHITTENHELM ne dispose pas de support pour reverser la prime avant janvier 2023.

6) Recours formés par des AESH et AED afin d'obtenir le règlement rétroactif de la prime REP ou REP plus, en prenant pour référence leur date de prise de fonction

Mme SCHITTENHELM informe avoir reçu environ 200 demandes d'indemnisation préalable et précise que les textes réglementaires et la jurisprudence en vigueur ne permettent pas de leur réserver une suite favorable.

7) Versement de la NBI handicap

Mme TANGUY (cheffe de la DPAE) indique qu'une NBI de 20 points serait bientôt versée, avec effet rétroactif, aux infirmiers exerçant dans des établissements accueillant des élèves lourdement handicapés (taux d'incapacité égal ou supérieure à 80 %), conformément au projet personnalisé de scolarité ou au projet d'accueil individualisé d'élève. Cette procédure est interne à l'académie.

8) Désignation de directeurs d'école en Seine-et-Marne

Mme DEBUCHY informe que la DSDEN a lancé un appel à candidatures et que, cette année, 196 groupements seraient évalués sur trois périodes. L'équipe d'évaluateurs externes comprend 165 directeurs d'école sur 1060. Ces agents ont suivi une formation et bénéficient d'un accompagnement. La constitution d'équipes de trois évaluateurs permet de limiter les inconvénients d'un désistement inopiné. Elle ajoute que l'équipe d'évaluateurs comprend également des chefs d'établissement, des CPC, des ERDC, des inspecteurs et des personnels administratifs.

M. MAHLER fait observer que ces candidatures seraient souvent imposées.

Mme DEBUCHY demande de lui citer des exemples et estime que de telles pratiques n'ont pas cours.

Mme ROUSTAN rappelle la nécessité d'intervenir au niveau du ministère de la fonction publique pour que la liste des communes concernées par l'indemnité de résidence en Seine-et-Marne soit remise à plat. L'état de l'urbanisme a complètement changé et les valeurs locatives de certaines communes ont flambé alors que des personnels ne bénéficient pas de cette indemnité de résidence.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Mme la présidente remercie les participants.

La séance est levée à 12h25.

LA PRESIDENTE

Julie BENETTI

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Emeric HUGUET

LA SECRETAIRE ADJOINTE

Catherine ROUSTAN